

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 16 Absents : 13
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/03/2019
Reçu en préfecture le 15/03/2019
Affiché le 15/03/19
ID : 031-213101181-20190312-D20190307-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/03 du 12 mars 2019

D. 2019/03-07 – FL – Compte de gestion 2018

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents : BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

Le Conseil du 07 mars n'ayant pu avoir lieu faute de quorum atteint, les conseillers ont été convoqués le 08 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes, selon l'OD du 07 mars.

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de Gestion du Budget de la Commune pour l'exercice 2018 établi par le receveur de Fronton, Trésorier de la Commune. Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un **excédent global de clôture de 6 483 648,48 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le receveur de la commune a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le 15/03/19

Berger
Levrault

ID : 031-213101181-20190312-D20190307-DE

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. DUPUY et après en avoir délibéré, à l'unanimité

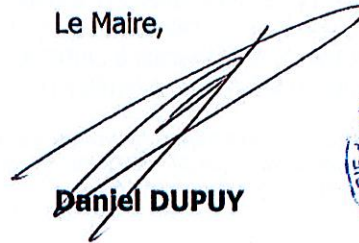
DECIDE

ARTICLE 1 : que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14 mars 2019
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



Daniel DUPUY

